

Délibération CA 2020 / 11 / 03 – 0 **État des PRÉSENCES & ORDRE du JOUR****Séance du 15 DÉCEMBRE 2020 organisée par la voie d'une conférence audiovisuelle :****Cette réunion du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine est régie par :**

- l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, notamment l'article 2 ;
- l'ordonnance n°2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- le règlement intérieur de l'Université de Lorraine du 7 juillet 2020, notamment le chapitre 8 ;
- la décision du Président de l'Université de Lorraine du 22 septembre 2020 relative à diverses mesures d'organisation et de prévention en vue de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Membres présents : 18

Mme BOULANGER Clotilde, Mme DENOOZ Laurence, M. LAMBERT Thierry, M. GRANJON Yves, M. MUTZENHARDT Pierre, M. GUEANT Jean-Louis, Mme BOULANGER Hélène, M. DIOU Camille, Mme POSZWA Anne, M. NEMOS Christophe, M. DUSSOUBS Bernard, M. FRANCHETTI Pascal, M. ARNOUX Philippe, M. ROZÉ Étienne, M. GALLAS Maël, Mme TOUCH Pheakdey, M. DUPONT Bernard, M. SCIAMANNA Marc

Membres représentés par procuration : 5

M. ROEMER Florent	procuration à M. DIOU Camille ou à Mme BOULANGER Hélène ou à M. LAMBERT Thierry
Mme MULLER Evelyne	procuration à M. GRANJON Yves
Mme REIN Daphné	procuration à M. NEMOS Christophe
M. REBOURGEARD Philippe	procuration à M. MUTZENHARDT Pierre ou à Mme RIBAYROL Anne ou à Mme LAGNEAU Catherine
Mme CALBA Sabine	procuration à Mme POSZWA Anne

Membres représentés par leur suppléant(e) : 0

Membres excusés : 2

M. BRAUN Marc (arrivée à 10h10)
Mme GAZIN Mireille

Membres absents : 6

M. MARTIN Bruno
M. CHABIRA Hocine
M. TOGUZ Huseyin
Mme DE MARGERIE Victoire
Mme LAGNEAU Catherine
Mme RIBAYROL-FLESCH Anne

Invités présents

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique Grand Est ou son représentant
M. Le Recteur de région académique ou son représentant
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
Mme CHAUPAIN-GUILLOT Sabine, Vice-présidente du Conseil de la Formation
Mme CANTERI Laurence, Vice-présidente du Conseil de la Vie Universitaire
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité-Diversité*
M. TOMBRE Karl, Vice-président *Stratégie Européenne et Internationale*
M. VILLIERAS Frédéric, Vice-président du Conseil Scientifique
M. HUAULT Vincent, Vice-président *Immobilier et Transition Énergétique*
M. MOLTER Jean-François, Directeur Général des Services
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services Adjoint
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général Adjoint Délégué au Budget et aux Finances
M. RODRIGUEZ Jean, Directeur du Patrimoine Immobilier
M. BRAUN Éric, Directeur des Achats et des Marchés Publics
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, Vice-présidente en charge des Ressources Humaines et des Conditions de Travail
M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général Adjoint Délégué aux Ressources Humaines
Mme CORNAT Françoise, Directrice Prévention Sécurité Environnement
M. DINE David, Directeur de la Communication
M. HEULLUY Bernard, Directeur du Collégium Technologie
Mme HINSBERGER Frédérique, Secrétaire Générale
Mme OREL Bernadette, Chargée du Conseil d'Administration

Quorum à l'ouverture de la réunion : 18

ORDRE DU JOUR :

1. Informations du Président
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 3 novembre 2020

Enjeux stratégiques

3. Organisation de l'Établissement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire :
 - 3.1 Plan de Continuité de l'Établissement (PCA)
 - 3.2 Cadrage du second semestre universitaire 2020-2021 en formation

Affaires Financières

4. Budget Rectificatif 2020
5. Budget Initial 2021 dont
 - ❖ Programmation triennale 2021-2023 des travaux du Programme Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2I) de l'Université de Lorraine
 - ❖ Taux dérogatoires des Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE) applicables aux recettes non affectées en Formation
 - ❖ Plan d'Action des Achats 2021 ← **ANNULÉ**
6. Programmation des achats 2021-2024
- 6bis. Modification de la délibération relative à la remise de cadeaux au titre de l'année 2020 ← **AJOUTÉ**

Ressources Humaines

7. Campagne d'emplois 2021
8. Régime indemnitaire dans le cadre spécifique de la veille sanitaire au-delà des missions statutaires
9. Mise en place de l'expérimentation du télétravail ponctuel
10. Modalités de travail en vue de l'avancement des personnels BIATSS
11. Plan de formation 2021 des personnels ← **REPORTÉ**
12. Validation des Acquis d'Expérience (VAE) : nouvelle proposition de prise en charge ← **REPORTÉ**
13. Conclusions du GT Prévention du harcèlement chez les doctorant(e)s (*information*)
14. Modalités d'élaboration du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : calendrier, méthode de travail

International

15. Politique d'exonération des Droits d'inscription Différenciés des étudiants extracommunautaires - années universitaires 2021-2022 et 2022-2023
16. Participation de l'Université de Lorraine au Groupement d'Intérêt Public « Maison Grand Est Europe » (GIP MGEE)

Vie Institutionnelle

17. Intégration organique de l'école des sages-femmes du CHRU de Nancy à l'Université de Lorraine
18. Adhésion 2021 au Réseau Figure
- 18bis. Convention de cession de matériel informatique entre l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine ← **AJOUTÉ**
- 18ter. Participation de l'Université de Lorraine à l'Alliance « Agreenium » : convention de coordination territoriale ← **AJOUTÉ**

Vie Universitaire

19. Répartition 2021 de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)
20. Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 5^{ème} session de 2020

Formation & Insertion Professionnelle

21. Modalités d'admission 2021
22. Ouverture de formations par apprentissage
23. Création du Diplôme Universitaire (DU) *Pratiquer et enseigner l'allemand à l'école, au collège et au lycée*
24. Création du Diplôme Universitaire (DU) *Victimologie*
25. Demandes d'accréditation de « Bachelors Universitaires de Technologie »

Recherche & Valorisation

26. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) 2021 : évaluation, taux et critères d'attribution
27. Nombre de semestres « Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques » (CRCT) pour l'année universitaire 2021-2022
28. Mise en place d'une Commission Locale de Déontologie relative à la valorisation et aux partenariats public-privé

Hygiène & Sécurité

29. Bilan 2019 Santé et Sécurité au Travail
30. Programme d'Action 2020-2021 de Prévention des Risques Professionnels

Questions diverses

Délibération CA 2020 12 15 – 1**MOTION sur l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR et la RECHERCHE****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la motion suivante :

L'université de Lorraine est une université singulière dans le paysage français. Elle est une université d'excellence au niveau international, non pas par le seul biais des classements, mais bien par la reconnaissance de la qualité des productions scientifiques à l'échelle mondiale et ceci dans de nombreux domaines. Elle est aussi une université ancrée dans ses territoires avec une offre de formation riche pour les étudiants et une implication importante dans le développement économique régional.

Aujourd'hui différentes réformes et lois divisent la communauté universitaire et la fragilisent plutôt que de la rassembler. A cela viennent s'ajouter l'inquiétude et l'épuisement des équipes liés à la situation sanitaire.

La loi de programmation de la recherche apportera des moyens nouveaux pour la recherche. Il est naturel qu'elle crée un débat au sein de notre communauté concernant par exemple les choix qu'elle porte en matière de financement de la recherche. Mais, alors que plusieurs organisations représentatives des personnels avaient trouvé un accord avec notre ministère, l'introduction par le Sénat d'amendements, dont un vise notamment à modifier une partie du fonctionnement du Conseil National des Universités, est à la fois un moyen cavalier et une raison supplémentaire de diviser plutôt que de rassembler. Il aurait été nécessaire d'avoir en amont une réflexion large sur le positionnement respectif du CNU et des établissements. Nous demandons une véritable concertation sur ce sujet.

Les universités se sont profondément transformées au cours des quinze dernières années mais la bonne mise en œuvre des réformes demande un temps long que leur accumulation à un rythme soutenu ne permet pas. On peut citer : la loi orientation et réussite des étudiants, la mise en place des droits différenciés pour les étudiants internationaux, la réforme de la formation des professeurs, les réformes en santé, la mise en place du nouveau baccalauréat et ses conséquences universitaires, la mise en place des « bachelors universitaires de technologie », la loi de programmation pour la recherche. Aucune de ces réformes n'étant indépendante l'une de l'autre, elles mettent l'université dans un état transitoire permanent et conduisent aujourd'hui à un épuisement par perte du sens de nos métiers.

Par cet effet d'accumulation de réformes à un rythme effréné, nous arrivons aujourd'hui à un point de rupture que viennent renforcer le manque de financement pour l'enseignement supérieur et le manque de confiance aux universités et aux universitaires.

Nous demandons instamment que soit mise en place rapidement une concertation globale avec les établissements et l'ensemble des parties prenantes pour aboutir à une vision partagée et à un cadre clair, pour que soit réaffirmée la confiance de l'Etat dans les universités, pour que soit reconnu sans aucune ambiguïté l'engagement sans faille de ses personnels dans l'accomplissement de ses missions de service public au bénéfice de toute la société.

Enfin et urgemment, nous alertons depuis de nombreuses semaines sur la situation des étudiants et plus particulièrement de celles et ceux qui viennent de rejoindre l'université. Si l'accompagnement par les mesures gouvernementales ou locales doit être salué, rien ne peut remplacer le lien social et éducatif que les étudiants trouvent sur nos campus. Ils ont besoin de retrouver rapidement les bancs de l'université. Nous avons démontré notre capacité à mettre en place des protocoles sanitaires adaptés : l'université en soi n'est pas un lieu de propagation du virus. **Nous avons été écoutés ces dernières semaines mais nous souhaitons être désormais entendus pour que nous puissions accueillir physiquement dès janvier, dès le début du second semestre, tous les étudiantes et étudiants, dans le respect des consignes sanitaires.**

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 16 décembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 18 DEC. 2020

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **15 DÉCEMBRE 2020**
en conférence audiovisuelle

Les points 3.1 et 3.2 sont soumis à un vote unique

Délibérations CA 2020 / 12 / 15 – 2 à 3

Point 3.1 de l'Ordre du Jour :

ORGANISATION de l'ÉTABLISSEMENT dans le cadre de la GESTION de la CRISE SANITAIRE

Documents transmis aux Administrateurs

3.1 Plan de Continuité d'Activité de l'Établissement (PCA)

★ ANNEXE 1

Délibération CA 2020 / 12 / 15 – 2

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le Plan de Continuité d'Activité de l'Établissement.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	18
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 16 décembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **18 DEC. 2020**

Point 3.2 de l'Ordre du Jour :

ORGANISATION de l'ÉTABLISSEMENT dans le cadre de la GESTION de la CRISE SANITAIRE

Documents transmis aux Administrateurs

3.2 Cadrage du second semestre universitaire 2020-2021 en Formation

★ ANNEXE 2

Le cadrage en [annexe 2](#) constitue une mesure générale sur l'année 2020-2021 en vue de faciliter le déroulement de cette année universitaire sur le terrain de la formation, compte tenu de l'analyse qui peut être faite des informations disponibles sur la dynamique future de l'épidémie et de la trajectoire des mesures de l'Etat.

Délibération CA 2020 / 12 / 15 – 3

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les orientations et les principes contenus dans le document sur le cadrage du second semestre universitaire 2020-2021 en Formation.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	18
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 16 décembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 18 DEC. 2020

Séance du **15 DÉCEMBRE 2020**
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 12 / 15 – 4

Point 4 de l'Ordre du Jour :

BUDGET RECTIFICATIF 2020

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 3

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes pour le **budget agrégé de l'Établissement** comprenant le **budget principal** et le budget annexe de la **Fondation** :

- **7 222 Équivalent Temps Plein Travaillé** (ETPT) dont 6 202 ETPT sous plafond d'emplois législatifs et 1 020 ETPT hors plafond d'emplois législatifs

**Tableau 1 : Tableau des emplois
Budget Rectificatif 2020**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	6 202	1 020	7 222

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

6 202

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	6 202	435 575 024	1 020	41 992 224	7 222	490 605 550
1 - TITULAIRES	5 131	393 480 926			5 131	393 480 926
* Titulaires État	5 131	393 480 926			5 131	393 480 926
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	1 071	42 094 098	1 020	41 992 224	2 091	84 086 322
* Contractuels de droit public	1 071	42 094 098	1 020	41 992 224	2 091	84 086 322
&CDI	119	6 155 984	232	11 002 766	351	17 158 750
&CDD	952	35 938 114	788	30 989 457	952	66 927 571
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
&CDI	0	0	0	0	0	0
&CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						13 038 302

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

1. Au titre du budget principal

- **615 982 016 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont**
 - 469 604 234 € en personnel, et 21 001 316 € pour l'enveloppe « contrats de recherche »
 - 77 328 729 € en fonctionnement, et 12 090 997 € pour l'enveloppe « contrats de recherche »
 - 24 085 077 € en investissement, et 11 871 663 € pour l'enveloppe « contrats de recherche »

- **607 242 807 € de Crédits de Paiement (CP) dont**
 - 469 604 234 € en personnel, et 21 001 316 € pour l'enveloppe « contrats de recherche »
 - 71 795 839 € en fonctionnement, et 11 694 749 € pour l'enveloppe « contrats de recherche »
 - 21 764 941 € en investissement, et 11 381 728 € pour l'enveloppe « contrats de recherche »

- **613 954 177 € de prévision de recettes**

- **6 711 370 € de solde budgétaire**

2. Au titre du budget annexe de la Fondation

- **997 051 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont**
 - 997 051 € en fonctionnement

- **997 051 € de Crédits de Paiement (CP) dont**
 - 997 051 € en fonctionnement

- **1 093 500 € de prévision de recettes**

- **96 449 € de solde budgétaire**

**Tableau 2 : Autorisations budgétaires du Budget de l'établissement
Budget Rectificatif 2020**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	DEPENSES					RECETTES						
	Autorisations d'Engagement (AE)			Crédits de Paiement (CP)		Budget initial 2020	Budget rectificatif 2020 (a)	Ecart BR / BI	Budget initial 2020	Budget rectificatif 2020 (a)	Ecart BR / BI	
	CF 2019	Budget initial 2020	Budget rectificatif 2020 (a)	Ecart BR / BI	CF 2019							Budget rectificatif 2020 (e)
Enveloppes hors projet de recherche	554 756 258	570 271 838	572 015 091	1 743 253	562 677 074	570 047 556	564 162 065	-5 885 491	561 652 921	567 913 951	472 687	Recettes globalisées
Personnel	463 144 547	469 999 502	469 604 234	-395 268	463 144 547	469 999 502	469 604 234	-395 268	465 786 762	491 230 604	5 443 842	Subvention pour charges de service public
dont contributions employeur au CAS Pension	137 045 654	136 260 336	136 405 568	2 125 232	137 045 654	136 260 336	136 405 568	2 125 232	746 969	741 851	-297 488	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	74 525 652	78 372 173	78 325 780	-46 393	75 542 049	74 331 644	72 792 890	-1 538 754	4 059 753	3 636 054	163 195	Fiscalité affectée
Investissement	17 086 058	21 900 163	24 085 077	2 184 914	23 990 475	25 716 410	21 764 941	-3 951 469	18 187 501	15 891 714	-4 330 834	Autres financements publics
Enveloppes projet de recherche	38 963 556	47 376 292	44 963 976	-2 412 316	39 790 397	51 830 338	44 077 793	-7 752 545	35 401 175	47 133 726	147 325	Recettes fléchées
Personnel	17 653 035	20 940 498	21 001 316	60 818	17 653 035	20 940 498	21 001 316	60 818	8 755 350	7 440 669	-2 371 433	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	12 581 823	19 450 274	12 090 997	-7 359 277	12 238 313	21 287 438	11 694 749	-9 592 689	25 904 917	34 308 056	-2 002 813	Autres financements publics fléchés
Investissement	8 728 699	6 985 520	11 871 663	4 886 143	9 899 049	9 602 402	11 381 728	1 779 326	740 908	5 385 001	4 521 571	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES	593 719 814	617 648 130	616 979 067	-669 063	602 467 471	621 877 894	608 239 858	-13 638 036	597 054 096	615 047 677	620 012	TOTAL DES RECETTES

Solde budgétaire (excédent)	7 450 229	6 807 819	14 258 048
--	------------------	------------------	-------------------

Solde budgétaire (déficit)	7 450 229	6 807 819	14 258 048
---------------------------------------	------------------	------------------	-------------------

(a) le budget rectificatif n°1 correspond au total des données du budget initial et du budget rectificatif

**Tableau 4 : Équilibre financier
Budget Rectificatif 2020**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	Compte Financier 2019	Budget Initial 2020	Budget Rectificatif 2020	Ecart : BR / BI		Budget Rectificatif 2020	Budget Initial 2020	Compte Financier 2019	
Solde budgétaire (déficit)	5 413 375	7 450 229	0	0		6 807 819	0	0	Solde budgétaire (excédent)
dont solde budgétaire budget principal	5 431 788	7 342 128	0	0		6 711 370	0	0	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire fondation N.I.T.	0	108 101	0	0		96 449	0	18 412	dont solde budgétaire fondation N.I.T.
Remboursements d'emprunts (capital)									
Nouveaux prêts (capital)	1 489 050	1 500 977	1 512 177	11 200	7 670	11 304	3 634	6 220	Nouveaux emprunts (capital)
Dépôts et cautionnements									Remboursements de prêts (capital)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	9 109 174	12 856 193	10 203 615	-2 652 578	1 179 006	12 551 304	11 372 296	13 034 931	Dépôts et cautionnements
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	505 546	0	0	0	0	0	0	301 715	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	16 517 145	21 807 399	11 715 792	-10 091 607	7 994 495	19 370 427	11 375 932	13 342 867	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
ABONDEMENT de la trésorerie	0	0	7 654 635	18 086 102	0	0	10 431 467	3 174 279	PRELEVEMENT de la trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée	0	0	0	0	-6 160 388	218 332	6 378 720	9 063 578	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	5 889 300	0	7 672 967	11 925 714	0	0	4 052 747	0	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	16 517 145	21 807 399	19 370 427			19 370 427	21 807 399	16 517 145	TOTAL DES FINANCEMENTS

**Tableau 6 : Situation patrimoniale du budget de l'établissement
Budget Rectificatif 2020**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte Financier 2019	Budget Initial 2020	Budget Rectificatif 2020	Ecart : BR / BI	PRODUITS	Compte Financier 2019	Budget Initial 2020	Budget Rectificatif 2020	Ecart : BR / BI
Personnel	473 056 893	494 680 000	455 295 550	615 550	Subventions de l'Etat	503 675 590	488 948 795	491 230 604	2 281 809
dont charges de pensions civiles*	137 045 781	136 280 336	138 406 568	2 125 232	Fiscalité affectée	9 350 382	6 425 308	6 150 054	-275 254
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	137 435 089	142 215 762	132 727 008	-9 488 754	Autres subventions	21 995 323	48 262 509	38 948 433	-9 314 076
					Autres produits	77 766 858	82 884 575	85 083 670	2 199 095
TOTAL DES CHARGES	610 491 982	626 895 762	618 022 558	-8 873 204	TOTAL DES PRODUITS	612 788 152	626 521 187	621 412 761	-5 108 426
Résultat prévisionnel : bénéfice	2 296 171	0	3 390 203	3 390 203	Résultat prévisionnel : perte	0	374 575	0	-374 575
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	612 788 152	626 895 762	621 412 761	-5 483 001	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	612 788 152	626 895 762	621 412 761	-5 483 001

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2019	Budget Initial 2020	Budget Rectificatif 2020	Ecart : BR / BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 296 171	-374 575	3 390 203	3 764 778
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	38 432 804	39 671 680	41 889 421	2 217 741
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 749 882	1 271 735	1 307 007	35 272
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	54 957	20 000	33 000	13 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	128 978	170 000	170 000	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	25 041 084	26 005 931	28 055 164	2 049 233
= CAF ou IAF*	12 863 987	11 869 439	15 780 453	3 911 014

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Tableau 9 : Tableau des opérations pluriannuelles Budget rectificatif 2020 - Budget de l'Établissement

(Pages 56 à 75 de l'annexe 3)

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les prévisions comptables suivantes pour le budget de l'Établissement :

- 7 654 635 € de variation de trésorerie
- 3 390 203 € de résultat patrimonial
- 15 780 453 € de Capacité d'Auto Financement (CAF)
- 4 403 890 € de Prélèvement sur Fonds de Roulement

Dont, au titre du budget principal :

- 3 412 196 € de résultat patrimonial
- 14 806 032 € de Capacité d'Auto Financement (CAF)
- - 5 378 311 € de variation du Fonds de Roulement

Dont, au titre du budget de la Fondation :

- - 21 993 € de résultat patrimonial
- 974 421 € de Capacité d'Auto Financement (CAF)
- 974 421 € de variation du Fonds de Roulement

N. B. : Le Budget Rectificatif 2020 est soutenable compte-tenu du montant de la trésorerie estimée à 93 980 223 M€ au 31 décembre 2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 16 décembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 18 DEC. 2020**